


INSPÉ Institut national supérieur

du **professorat** et de l'**éducation**

Université de Strasbourg

Guide 
pédagogique
2021-2022

Encadrement éducatif

Education à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS)

Master MEEF

Métiers de l'Enseignement,
de l'Éducation et de la Formation

Année universitaire 2021-2022

Objectifs de la formation

Le parcours **Education à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS)** vise l'acquisition de connaissances et le développement de compétences relatives à l'application du principe d'inclusion et de participation des personnes à besoins particuliers dans une optique de prise en compte de la diversité et de prévention des inégalités au niveau sociétal. Le Master permet d'explorer les processus sous-jacents et les liens entre théorie, politiques et pratiques inclusives dans une multitude de contextes professionnels à vocation éducative. Il vise à préparer des professionnels compétents à favoriser l'inclusion des membres vulnérables de la société et au plein exercice de leur citoyenneté dans un contexte de croissance des inégalités.

Compétences à acquérir

- ♦ Maitriser les concepts, les perspectives et les orientations relatifs à l'inclusion
- ♦ Appliquer les connaissances théoriques dans divers contextes éducatifs ayant trait à l'inclusion
- ♦ Construire des stratégies de travail en équipe et partenariales au service des parcours de vie des personnes à besoins particuliers
- ♦ Analyser les situations professionnelles inclusives à la lumière des avancées récentes théoriques et politiques dans ce domaine
- ♦ Concevoir et évaluer des projets d'intervention à visée inclusive dans une démarche de recherche scientifique

Contacts

Directeur de l'INSPÉ

Philippe Clermont

directeur@inspe.unistra.fr

Directeur adjoint chargé des études et des formations

Eric Tisserand

eric.tisserand@inspe.unistra.fr

Responsable du service : Anne Urban | anne.urban@inspe.unistra.fr

Responsable du bureau master MEEF 2^d degré et Encadrement éducatif :

Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | sylvie.gross@inspe.unistra.fr

Contact secrétariat :

Ilidia Pereira da Costa | 03.88.43.82.21 | ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr

Responsable de la mention :

Eric Flavier, PU, CNU 70 - INSPÉ | eric.flavier@inspe.unistra.fr

Responsables du parcours «Education à l'Inclusion et à la Participation sociale» (EIPS) :

Claire GOULET | claire.goulet@espe.unistra.fr

Maria POPA-ROCH | poparoch@unistra.fr

Offre de formation 2021/2022

Master MEEF Encadrement éducatif | Parcours Education à l'Inclusion et à la Participation sociale

UE	ECTS	Intitulé UE	Responsable UE	Composante d'affectation	Intitulé matière	Responsable matière	Composante d'affectation	Mutualisation	HCM	HCI	HTD	HTP	Stage
SEMESTRE 1	UE 1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Philosophie de l'éducation		Mention EE	24				
						Histoire de l'éducation		Mention EE	24				
						Sociologie de l'éducation		Mention EE	24				
	UE 1.2	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : principes de références et dispositifs		CM : Mention EE TD : EMES/PIMS/EIPS	12		12		
						Enjeux et connaissance du SEF et comparaison internationale		CM : Mention EE TD : EMES/PIMS/EIPS	12		12		
								24	0	24	0	0	
UE 1.3	9	Analyse des facteurs individuels susceptibles de limiter la participation sociale	Claire GOULET	INSPE	Approche et prise en compte des différents troubles de la personne et de la précocité		Spécifique	10	12	20			
					Difficultés socio-économiques/décrochage		Spécifique		12				
					Observation et analyse des besoins		Spécifique		9				
					Découverte des contextes professionnels et des métiers		Spécifique			12			
								10	33	32	0	0	
UE 1.4	6	Méthodologie de l'accès à l'emploi	Resp. Parcours EMES	INSPE	Candidature à l'emploi : culture générale et argumentation		Parcours EMES & PIMS				18		
					Note de synthèse		Parcours EMES & PIMS			18			
									0	0	36	0	0
UE 1.5	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) : Option : anglais		Parcours EMES & PIMS				20		
					LVE (1;1) : Option : allemand								
					LVE (1;1) : Option : FLE								
Totaux S1	30				Totaux S1				106	33	112	0	0
SEMESTRE 2	UE 2.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives & sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Psychologie de l'éducation		Mention EE	24				
						Théorie de l'apprentissage		Mention EE	18				
						Théorie de l'activité		Mention EE	18				
						Epistémologie des fonctions éducatives : Institution des collectifs et schèmes de la pratique		CM : Mention EE TD : EMES/PIMS/EIPS	12		12		
									72	0	12	0	0
UE 2.2	9	Identification des obstacles et des leviers de la participation sociale	Claire GOULET	INSPE	Ecole inclusive		Parcours CPE			25			
					Modèles de la conception du handicap et de la difficulté		Spécifique	8		4			
					Parcours de vie, jugements, préjugés et discriminations		Spécifique	6	12	6			
					Accessibilité et design universel		Spécifique	12		12			
					Entrée dans le métier et accompagnement du stage		Spécifique			12		70	
								26	12	59	0	70	
UE 2.3	9	Initiation à la recherche - Projet tutoré	Elisabeth REGNAULT	INSPE	Outils de veille documentaire		Parcours EMES & PIMS			12			
					Démarches inductives et déductives		Parcours EMES & PIMS			24			
					Méthodes qualitatives et quantitatives		Parcours EMES & PIMS			24			
								0	12	48	0	0	
UE 2.4	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) : Option : anglais		Parcours EMES & PIMS				20		
					LVE (1;1) : Option : allemand								
					LVE (1;1) : Option : FLE								
Totaux S2	30				Totaux S2				98	24	139	0	70
Totaux M1	60				Totaux M1				204	57	251	0	70
SEMESTRE 3	UE 3.1	10	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : Fonctions éducatives et conduites à projet		CM : Mention EE TD : EMES/PIMS/EIPS	12		12		
						Projet collectif		Parcours EMES & PIMS	6		26		
									18	0	38	0	0
	UE 3.2	10	Partenariat et participation sociale	Maria POPA-ROCH	INSPE	Professionnels de l'accompagnement et du soin		Spécifique		20			70
						Collaboration avec les familles		Spécifique	6		14		
					Travail collectif au sein d'un établissement		Spécifique	6		14			
								12	20	28	0	70	
UE 3.3	10	Recherche : Méthodologie et accompagnement	Elisabeth REGNAULT	INSPE	Séminaires de recherche		Parcours EMES & PIMS			40			
					Rédaction du mémoire		Parcours EMES & PIMS			10			
					Autobiographie raisonnée		Parcours EMES & PIMS			10			
								0	0	60	0	0	
Totaux S3	30				Totaux S3				30	20	126	0	70
SEMESTRE 4	UE 4.1	3	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : responsabilités individuelles et collectives		CM : Mention EE TD : EMES/PIMS/EIPS	6		6		
	UE 4.2	15	Connaissances actuelles en éducation inclusive pour la mise en oeuvre de projets innovants	Maria POPA-ROCH	INSPE	Accompagnement du changement vers la société inclusive		Spécifique	10		20		210
						Principes et enjeux des neurosciences		Spécifique	6		14		
						Principes et enjeux du numérique		Spécifique	6		14		
					Corps et langage		Spécifique	6		14			
								28	0	62	0	210	
UE 4.3	12	Recherche : Méthodologie et accompagnement	Eric FLAVIER	INSPE	Séminaires de recherche		Parcours EMES & PIMS			40			
					Méthodologie de la présentation orale		Parcours EMES & PIMS			10			
								0	0	50	0	0	
Totaux S4	30				Totaux S4				34	0	118	0	210
Totaux M2	60				Totaux M2				64	20	244	0	280
Totaux Master	120				Totaux Master				268	77	495	0	350

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPE

<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-encadrement-educatif/education-a-linclusion-et-a-la-participation-sociale-eips/>

Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (B), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (A) est illicite.

a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?

Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totalemment ou partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

Concours 2022

Les inscriptions aux concours de recrutement de personnels enseignants et de conseillers principaux d'éducation s'effectuent par internet. Veuillez consulter le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour prendre connaissance des dates et modalités d'inscription.

Pour aller plus loin :

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Calendrier universitaire INSPÉ 2021-2022

Calendrier Unistra

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
01/09/2021	36	Accueil Rentrée des L1
06/09/2021	37	Semaine 1 Semestre 1
13/09/2021	38	Semaine 2
20/09/2021	39	Semaine 3
27/09/2021	40	Semaine 4
04/10/2021	41	Semaine 5
11/10/2021	42	Semaine 6
18/10/2021	43	Semaine 7
25/10/2021	44	Vacances « Toussaint »
01/11/2021	45	Semaine 8
08/11/2021	46	Semaine 9
15/11/2021	47	Semaine 10
22/11/2021	48	Semaine 11
29/11/2021	49	Semaine 12
06/12/2021	50	Semaine 13
13/12/2021	51	Semaine 14
20/12/2021	52	Vacances « Noël »
27/12/2021	1	Vacances « Noël »
03/01/2022	2	Semaine 15
10/01/2022	3	Semaine 16
17/01/2022	4	Semaine 1 Semestre 2
24/01/2022	5	Semaine 2
31/01/2022	6	Semaine 3
07/02/2022	7	Semaine 4
14/02/2022	8	Vacances « Hiver »
21/02/2022	9	Semaine 5 Date limite jury S1
28/02/2022	10	Semaine 6
07/03/2022	11	Semaine 7
14/03/2022	12	Semaine 8
21/03/2022	13	Semaine 9
28/03/2022	14	Semaine 10
04/04/2022	15	Semaine 11
11/04/2022	16	Vacances « Printemps »
18/04/2022	17	Semaine 12
25/04/2022	18	Semaine 13
02/05/2022	19	Semaine 14
09/05/2022	20	Semaine 15
16/05/2022	21	Semaine 16
23/05/2022	22	Semaine 17 possible si souhaitée
30/05/2022	23	
06/06/2022	24	
13/06/2022	25	
20/06/2022	26	Date limite jury S2
27/06/2022	27	
04/07/2022	28	
11/07/2022	29	

MASTERS MEEF 1^{er} degré, MEEF 2^d degré, MEEF EE (CPE) et DU FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
du 23/08/2021 au 31/08/2021	35	Rentrée et dispositif d'accueil des FS ; prise en main des classes
mer 01/09/2021	36	Semaine 1 Pré-rentrée des enseignants
06/09/2021	37	Semaine 2
13/09/2021	38	Semaine 3
20/09/2021	39	Semaine 4
27/09/2021	40	Semaine 5
04/10/2021	41	Semaine 6
11/10/2021	42	Semaine 7
18/10/2021	43	Semaine 8
25/10/2021	44	Vacances « Toussaint »
01/11/2021	45	Vacances « Toussaint »
08/11/2021	46	Semaine 9
15/11/2021	47	Semaine 10
22/11/2021	48	Semaine 11
29/11/2021	49	Semaine 12
06/12/2021	50	Semaine 13
13/12/2021	51	Semaine 14
20/12/2021	52	Vacances « Noël »
27/12/2021	1	Vacances « Noël »
03/01/2022	2	Semaine 15
10/01/2022	3	Semaine 16 (épreuves de substitution)
17/01/2022	4	Semaine 1 Semestre 2
24/01/2022	5	Semaine 2
31/01/2022	6	Semaine 3
07/02/2022	7	Vacances « Hiver »
14/02/2022	8	Vacances « Hiver »
21/02/2022	9	Semaine 4
28/02/2022	10	Semaine 5 Jurys 1 ^{er} semestre
07/03/2022	11	Semaine 6
14/03/2022	12	Semaine 7
21/03/2022	13	Semaine 8
28/03/2022	14	Semaine 9
04/04/2022	15	Semaine 10
11/04/2022	16	Vacances « Printemps »
18/04/2022	17	Vacances « Printemps »
25/04/2022	18	Semaine 11
02/05/2022	19	Semaine 12
09/05/2022	20	Semaine 13
16/05/2022	21	Semaine 14
23/05/2022	22	Semaine 15
30/05/2022	23	Semaine 16
06/06/2022	24	Semaine 17
13/06/2022	25	Semaine 18 (épreuves de substitution)
20/06/2022	26	
27/06/2022	27	Jurys
04/07/2022	28	Jurys
11/07/2022	29	

L'université s'ouvre au monde, et vous ?

Autriche
Belgique
Bulgarie
Espagne
Finlande
Hongrie
Italie
Norvège
Portugal
Suède
Afrique du Sud
Australie
Brésil
Chili
Chine
Colombie
Corée
Etats-Unis
Inde
Irlande
Israël
Japon

...

L'INSPE vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- ♦ Semaines internationales (à partir de la L1),
- ♦ Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- ♦ Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

Plus d'infos :

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

Contact : ri-contact@inspe.unistra.fr

Voir toutes les possibilités de mobilité :

<https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#>

Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.



Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi, d'alternance, de stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter trimestrielle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles** et **témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants Ernest

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr



Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.

3 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation*, à proximité de vos campus.

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar 67024 Strasbourg
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Sélestat** | 10 boulevard de Nancy 67604 Sélestat
03 88 58 02 57 | bu-education-enseignement-selestat@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy 68000 Colmar
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

Ressources documentaires

Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur bu.unistra.fr (connexion avec vos codes ENT)

Nos services

S'inscrire, consulter, emprunter

L'inscription est automatique. La carte **Pass campus** vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

Profitez d'horaires élargis

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 4 BU vous accueillent en soirée et le week-end.
↳ bibliothèque du Pege, bibliothèque de médecine et odontologie, bibliothèque L'Alinéa, BNU

Travailler en groupe

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés de **WiFi** et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées via l'application mobile *Affluences*.

Trouver de l'aide

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par **mail** à bu-contact@unistra.fr. Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.

